

ministère
éducation
nationale



*Formation continue
Publications*

Actes du séminaire national

B2i et socle commun

- Synthèse des travaux -

Paris, le 16 et 17 octobre 2007

Janvier 2008

Synthèse et clôture des travaux

Philippe Claus

Inspecteur Général, Groupe Enseignement primaire

Guy Ménant

Inspecteur général, groupe Sciences de la vie et de la Terre

Philippe Claus

Chers collègues, je voudrais vous remercier car en allant d'un atelier à l'autre hier, en vous écoutant, j'ai beaucoup appris. Il se passe beaucoup de choses dans les académies, dans les départements, dans les circonscriptions, dans les écoles et dans les collèges. Avec ceux qui ont passé de nombreuses heures à préparer ce séminaire de formation, nous étions assez inquiets. L'enjeu général est extrêmement important. L'enjeu immédiat l'est tout autant. C'est une forme de pari de valider cette année les compétences B2i, le pilier 4 du socle, dès le brevet des collèges 2008. Aujourd'hui, je suis nettement moins inquiet que je ne l'étais hier matin. Je me suis en effet rendu compte que, sur le terrain, vous étiez en train de tout mettre en œuvre pour que ce pari que l'administration centrale a pris soit une réussite pour les élèves qui nous sont confiés.

Par leur richesse, les ateliers ont démontré le foisonnement d'initiatives et la conviction, que chacun d'entre vous a, que cette entreprise peut réussir. J'adresse mes remerciements à l'amphithéâtre ainsi qu'à Guy Ménant et à l'équipe restreinte des deux directions, secrétariat général - SDTICE et DGESCO qui, aux côtés de nos représentants des académies, ont travaillé de façon remarquable pour que ce séminaire puisse avoir lieu très tôt dans l'année scolaire. Cette précocité permettra que les résultats de ce séminaire aient des conséquences sur le terrain.

Ce séminaire a été riche, je ne peux rendre compte de ce foisonnement en organisant mon propos conclusif en suivant le mode d'organisation des ateliers qui ont fonctionné hier. Ces ateliers avaient d'abord pour thème la formation des élèves, l'évaluation et la validation des compétences du B2i (ateliers 1 et 2). Les ateliers 3 et 4 visaient à mettre en relief les compétences TIC et celles du socle. Les ateliers 5 et 6 abordaient l'organisation pédagogique du B2i à l'école et au collège. Les ateliers 7 et 8 concernaient le pilotage académique et départemental du B2i, ses objectifs et ses enjeux. Les ateliers de ce matin reprenaient ces éléments pour les inscrire sous forme de partition harmonieuse au niveau inter-académique. Il s'agissait de fixer ces éléments de mutualisation qui devraient vous permettre, dès demain dans vos académies, de mettre en œuvre ce que vous avez échangé au cours de ces deux jours.

Je vais adopter une organisation classique ternaire en évoquant en premier lieu l'élève. Je vais essayer de reprendre tout ce que vous m'avez fait remonter quant à l'élève en classe et parfois hors de la classe. Je m'intéresserai ensuite au professeur dans son établissement et chez lui. J'aborderai enfin le pilotage du système aux différents niveaux auxquels il doit être mené.

Je vais commencer par une citation tirée d'un atelier qui permet de montrer l'un de nos enjeux : « le système n'a pas été organisé comme ça ». Très clairement, nous sommes face à quelque chose de nouveau. Notre système éducatif n'a pas été structuré récemment pour valider collectivement des compétences, pour enseigner dans le cadre de ce qui n'est pas une discipline *stricto sensu* et il n'a pas été conçu pour enseigner, former, aider à maîtriser. Il est possible que, grâce à notre travail et grâce au socle et au B2i, nous puissions faire évoluer le système.

L'élève

Au cours des discussions auxquelles j'ai pu assister hier et dans les comptes-rendus que vous m'avez fait remonter, trois concepts de pédagogie, qui me semblent porteurs pour qualifier vos réflexions et propositions en matière d'élève dans sa classe, sont apparus. Il y a un lien, quelquefois une tension, entre premièrement le fait d'apprendre, - l'élève est là pour apprendre quelque chose qui a à voir avec le B2i -, deuxièmement, le fait de maîtriser - il ne suffit pas que l'élève ait appris, encore faut-il qu'il maîtrise, c'est une donnée du socle -, et troisièmement, le fait de valider ce que l'élève maîtrise. Vos discussions ont très largement tourné autour de ces trois pôles. J'ai essayé d'organiser vos propositions. Je vais tenter d'apporter une réponse à une question que vous avez posée assez massivement : que faut-il apprendre, maîtriser et valider ? Que doivent donc apprendre les élèves ?

Je distingue deux grands ensembles. Certaines compétences du B2i s'inscrivent, non pas naturellement, mais plus facilement dans les objectifs des disciplines qui sont porteuses. J'ai vu à travers vos ateliers que vous vous interrogiez relativement peu sur le domaine 1, « s'approprier un environnement informatique de travail ». Vous nous avez fait part d'expériences où le professeur de technologie en particulier, car cela fait partie des ambitions de cette discipline, mais aussi d'autres collègues, pouvaient proposer des situations d'apprentissage et de formation des élèves, réinvestir ces situations pour s'assurer de la maîtrise par les élèves et proposer une validation. Les domaines 1 et 3 ne posent pas de problème majeur. Nous voyons très bien que les professeurs de mathématiques peuvent s'appuyer sur des points de passage dans leur discipline et dans leurs programmes. Cette présence des TICE dans les programmes est d'ailleurs un élément facilitateur majeur pour l'élève, l'enseignant et le système. Le domaine 5 n'est pas non plus problématique. Des situations d'apprentissage et d'évaluation existent, vous les avez inventées.

Deux domaines impliquent un travail plus approfondi. Le domaine 4, « s'informer, se documenter », ne va pas de soi. Vous émettez le vœu d'inviter les professeurs documentalistes à participer à la réflexion aussi bien sur la mise en œuvre de situations d'apprentissage que sur l'évaluation. Le thème de la documentation n'est pas propre aux TIC. Cependant, les outils numériques le rendent quantitativement beaucoup plus important et prégnant.

Le domaine 2, « adopter une attitude responsable, prendre conscience des usages citoyens de l'usage de l'informatique et de l'internet, adopter une attitude critique face aux résultats obtenus » est clairement de la responsabilité de l'école. L'extérieur peut apporter beaucoup aux élèves mais sans doute pas dans ce domaine. Si le ministre a souhaité inscrire depuis le début du B2i ce domaine dans le socle, c'est qu'il est aussi important que les autres. Sans doute à cause du manque de temps et de la difficulté, je n'ai pas entendu relater dans les ateliers beaucoup d'expériences de situations d'apprentissage et de validation explicitement relatives à ce sujet. C'est pourtant un champ primordial.

J'attire votre attention sur les grilles d'évaluation qui vous ont été communiquées. Si elles ne donnent pas la clé, elles fournissent quelques propositions de situations d'évaluation et déclinent les éléments exigibles aux trois moments que nous avons choisis pour illustrer cette progression des apprentissages. Je voulais insister lourdement sur ce point. J'ai quelquefois entendu dans les ateliers que les élèves n'avaient pas assez accès aux machines. Ce constat est sûrement exact mais il est possible d'apprendre à l'élève à réfléchir même s'il n'est pas devant l'ordinateur. Nous sommes bien dans un champ de formation du citoyen. C'est la première mission de l'école, celle qui est rappelée dans toutes les lois notamment la dernière loi d'orientation. La constitution elle-même rappelle ce rôle de l'école dans la formation du citoyen.

Évoquons maintenant le thème de la validation. Les textes nous invitent à permettre à l'élève de faire preuve d'initiative et d'avoir une certaine autonomie par rapport à cette validation. Les ateliers n'ont heureusement pas dit le contraire mais vous attirez l'attention sur un bémol à apporter. La finalité est la validation du B2i, élément indispensable à l'obtention du Diplôme National du Brevet. Dans les situations où l'élève n'est pas suffisamment autonome, le professeur devrait proposer de la façon la plus harmonieuse possible des temps de validation. Je n'ose pas imaginer qu'au mois de juin prochain, certains élèves disent avoir les compétences requises mais qu'elles n'aient pas été validées. Il n'est pas question de tout laisser à l'initiative de l'élève. L'autonomie est un apprentissage. Si l'enseignant ne joue pas son rôle de moteur et d'organisateur, certaines compétences du B2i échapperont à l'initiative des élèves. Si le domaine 1 peut facilement être initié par les élèves, c'est plus délicat pour le domaine 2. Je ne vois pas comment un élève pourrait estimer qu'il a acquis l'esprit critique nécessaire et suffisant.

Nous devons nous soucier d'une bonne prise en compte et d'une harmonisation du niveau d'exigence. La logique de validation des compétences heurte nos habitudes : la traditionnelle courbe

de Gauss de nos évaluations sommatives n'a pas de sens dans le cadre du B2i. Il s'agit de valider ou non des compétences et non de noter, ce que nous faisons habituellement, la moitié d'une classe entre huit et douze, un quart au-dessus de douze et un quart en dessous de huit. Nous ne devons pas dire dans l'absolu si l'élève valide ou ne valide pas mais le faire avec un niveau d'exigence très clairement déterminé. Ce niveau découle d'une situation d'évaluation qui, selon le niveau de maîtrise auquel est arrivé l'élève, sera plus ou moins proche de la situation d'apprentissage. La maîtrise d'une compétence de la manière la plus totale possible implique bien de la maîtriser dans un autre contexte. C'est à un moment donné, en fonction de la progression de l'élève, que nous inventerons ou non des contextes complètement différents.

Le professeur

Nous devons démontrer tous les jours au professeur qu'il est d'abord ce pourquoi il a été recruté : un professeur des écoles ou un professeur de telle ou telle discipline. Nous devons lui prouver que ce nouvel objet d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation qui s'appelle B2i, et de façon plus large socle, est d'abord un objet qui le conforte dans ce qu'il est. Catherine Bizot a bien décrit les freins observables chez les professeurs de lettres mais aussi le levier que peut être la mise en place de situation d'apprentissage en termes de communication ou d'écriture, par exemple grâce au traitement de texte. La même démonstration peut être effectuée en mathématiques avec le tableur. Pour attirer encore plus d'enseignants technophobes, nous devons être bien armés pour leur dire que nous ne faisons pas d'eux des professeurs d'informatique mais que nous utilisons leurs compétences d'enseignants de discipline, de spécialistes de la didactique des disciplines, pour faire encore mieux pour les élèves grâce aux TICE. Nous devons conséquemment réfléchir à des éléments de pilotage pour les enseignants. Il y a une dynamique à mettre en place. J'y reviendrai.

La responsabilité critique présente dans le domaine 2 va au-delà du seul côté technique. Les professeurs d'histoire-géographie sont aussi professeurs d'éducation civique. Même s'ils ne sont pas de grands spécialistes de l'usage du tableur, ils peuvent parfaitement mettre en place des situations d'apprentissage sur les aspects citoyens des TIC. Chacun avec ses compétences peut former, conforter sur certains champs et valider ce qui a été proposé. Un tel objectif suppose une organisation. Dans le premier comme dans le second degré, le professeur isolé ne peut pas être efficace. Le morcellement doit être évité. Il est indispensable qu'une programmation où le parcours de l'élève vers la validation terminale et véritablement orchestré soit mise en place le plus rapidement possible.

C'est au niveau de l'établissement scolaire, grâce à un travail entre enseignants, que cette programmation peut être élaborée. Le ministère peut y participer. Nous allons essayer de donner des exemples, de mutualiser les expériences mais rien ne remplace le travail au sein des établissements scolaires. Le nom que vous donnez à ce programme a peu d'importance. Il peut être intitulé projet TICE ou projet B2i, s'il faut l'isoler dans un premier temps. Ce programme doit devenir à terme une habitude de travail. Les sept compétences du socle devront être traitées à peu près de cette manière. C'est particulièrement vrai pour la culture humaniste, pour le pilier mathématique aussi sans doute, mais surtout pour les piliers qui impliquent plusieurs disciplines.

Vous avez fait des propositions en matière de formation. Je passe vite sur la formation initiale. Le cahier des charges des IUFM est explicite en la matière. S'il est bien mis en œuvre, nous ne devrions pas rencontrer de problème. Vous avez travaillé de manière plus approfondie sur la formation continue en montrant bien les difficultés, les freins, les perspectives. Vous m'avez fait part de multiples initiatives qui prouvent que malgré la baisse de moyens et l'absence de formateurs clairement identifiés - la certification des enseignants devrait devenir très vite indispensable -, la formation au B2i peut fonctionner.

Dans le premier degré, la mise en place de stages filés a créé des opportunités dans certains départements. Il y a en effet des zones où on compte beaucoup plus de stagiaires qu'il n'y a d'écoles à quatre classes. Ces départements disposent ainsi de moyens supplémentaires qui ont pu être consacrés à une nouvelle forme de formations filées correspondant assez bien à ce dont nous avons besoin pour le B2i. Cet exemple montre que, même dans le premier degré, où la formation continue est souvent réduite à peau de chagrin en raison de la réduction des possibilités de remplacement, des solutions peuvent être trouvées.

Dans le second degré, nous devons saluer l'initiative qui fait que ces dernières années, dans la plupart des académies, ce sont des cadres pédagogiques qui sont responsables de la formation

continue. Ils peuvent être totalement responsables en étant l'équivalent de chefs de service de la formation continue, comme à Lille ou Besançon, ou bien très largement associés, comme à Rouen, au pilotage de la formation continue. Lorsque nous les aurons bien persuadés du bien fondé de la demande, ils devraient pouvoir rendre effective l'intégration des TICE dans tous les stages. Je dis bien intégration et non juxtaposition. Ce sont les Corps d'Inspection Territoriaux qui devront s'investir pour que cette généralisation par le biais d'une entrée sur leurs préoccupations, leur discipline, puisse effectivement aboutir.

Le B2i et sa validation, l'évaluation par compétences participent de la profonde mutation du métier d'enseignant. Nous parlons du professeur dans son école ou dans son collège. Nous lui demandons chaque jour un peu plus. Nous devons essayer- je m'adresse ici aux inspecteurs -, de valoriser ce nouvel investissement. Aujourd'hui, nous savons bien que si nous ne nous appuyons pas sur un noyau de volontaires, nous n'atteindrons pas nos objectifs. Au moins dans un premier temps, valorisons ce travail des volontaires. Les chefs d'établissement connaissent très bien les leviers, qui ne sont pas nécessairement coûteux, dont ils disposent pour valoriser les professeurs. Il s'agit notamment de l'aménagement du temps de travail. Ce point est aussi important pour un enseignant que les heures supplémentaires que nous pouvons lui donner. Si un professeur est investi, s'il est le coordinateur B2i et TIC rêvé, l'aménagement de son temps de travail est une manière de reconnaître cet investissement.

Dans le regard qu'il porte sur un enseignant, l'inspecteur doit peut-être s'intéresser systématiquement à la dimension des TIC que cet enseignant met en œuvre. L'inspecteur n'est pas seulement investi au sein d'un établissement d'une mission d'évaluation individuelle. Il est aussi porteur dans ses missions d'évaluation plus larges en termes d'organisation. Il serait intéressant qu'un IA IPR ou un IEN du premier degré puisse, au-delà des inspections individuelles, avoir un regard sur l'organisation du B2i dans le collège ou l'école. Il ne s'agit pas d'évaluer les personnes, de contrôler mais de faire remonter à l'institution, notamment au recteur, des éléments d'appréciation qualitatifs de la mise en œuvre du B2i.

Le pilotage

Le terme « piloter » étant un peu galvaudé, je lui préfère souvent le verbe « diriger ». Les chefs d'établissement, les DSDEN et les recteurs ont en effet pour rôle de diriger. La première interrogation dont vous me rendez compte est un choix très net. Il n'existe plus aujourd'hui dans notre système que deux niveaux opérationnels de pilotage. Le premier niveau est celui de l'académie. Le recteur assisté de son équipe de direction doit définir une stratégie. Cette équipe est plus ou moins importante. Elle est parfois restreinte, associant seulement le recteur, les inspecteurs d'académie et le secrétaire général. Elle peut être élargie aux conseillers du recteur (les doyens coordinateurs des corps d'inspection) et aux conseillers techniques. Il y a donc bien un niveau de direction dont la mission est de définir la stratégie.

Le véritable niveau opérationnel est l'établissement scolaire, dans le premier degré, c'est la circonscription, l'école n'étant pas un établissement. Tout votre travail consiste à aider ces deux niveaux à mettre en œuvre leur mission. Je vais prendre un exemple pour illustrer ce rôle central de l'établissement scolaire. L'imbrication des niveaux est une donnée importante. C'est notamment le cas en matière d'harmonisation des progressions.

Examinons les textes sur le DNB et le B2i. L'établissement est le niveau de coordination puisque c'est bien le chef d'établissement qui atteste de l'obtention du B2i. Cela signifie que le chef d'établissement a une compétence de régulation. Son rôle est de placer le curseur de manière régulée en fonction des informations que les équipes pédagogiques lui transmettent. Nous devons espérer que, dans le meilleur des cas, cette régulation se réalisera en harmonie, dans la discussion. La validation ou la non-validation du B2i n'est pas effectuée de manière arbitraire : elle est ajustée au niveau de l'établissement scolaire.

Il est précisé dans un autre texte sur le DNB que c'est un jury départemental sous l'autorité de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux - il ne peut donc pas être absent de nos discussions - qui attribue le brevet. Nous savons que pour obtenir le DNB, il faut avoir validé le B2i. Nous mettons donc bien en place, peut-être de manière provisoire, une instance supérieure de régulation qui est le jury du brevet. Ce jury va avoir comme autre compétence, à partir des feuilles de position et des documents que les collèges lui transmettront, de réguler l'attribution du B2i. Réguler ne signifie pas retirer un B2i accordé, le chef d'établissement a toute compétence pour accorder le B2i. Il

s'agit plutôt d'estimer, au vu des pièces fournies, que tel élève qui n'a pas totalement validé le B2i, a suffisamment prouvé qu'il maîtrisait les compétences. Le jury du brevet pourra alors dans sa capacité de régulation approuver l'obtention du brevet. Cet exemple montre bien l'enchaînement des stratégies entre le professeur, l'établissement scolaire et une instance supérieure. Pour le DNB, cette instance est le département. Ce sera peut-être un jour l'académie ce qui serait plus logique du point de vue de la LOLF et de l'organisation des services. Beaucoup d'académies n'ont d'ailleurs plus de services d'examen dans les départements. Vous voyez bien l'imbrication de ces niveaux de décision.

Vous avez largement posé la question du rôle et de la mission des différents acteurs que sont le chef d'établissement, l'inspecteur, le conseiller TICE du recteur ou le conseiller de l'inspecteur d'académie. Citons aussi ceux à qui, dans l'établissement scolaire, le chef d'établissement a pu, par une gestion autonome des moyens, dégager un peu de temps pour coordonner le travail des TICE ou encore ceux qui, dans la circonscription, exercent une mission d'accompagnement des élèves. Dans cette matière une impression de flou domine. Nous ne savons pas très bien sur quelles lettres de missions s'appuient toutes ces personnes qui gravitent autour des TICE. Cette confusion n'est peut-être pas importante. Il est surtout indispensable d'asseoir la légitimité des différents intervenants. Une instance académique doit être chargée de définir la stratégie et de bien préciser quel est le rôle de chacun.

Dans les ateliers, vous avez beaucoup repris cette idée en en dégageant les limites. S'agit-il de créer encore une fois « un comité de pilotage Théodule » comme il en existe beaucoup ? Nous appelons de nos vœux la création d'un comité sur la scolarisation des élèves handicapés, comme sur bien d'autres questions éducatives importantes. Une solution envisageable a parfois été évoquée. Elle consisterait en une organisation de pilotage pédagogique de l'académie. Guy Ménant emploie l'image de la marguerite. Le cœur de la fleur serait l'équipe de pilotage pédagogique de l'académie. Il m'est totalement indifférent de savoir si un directeur ou un délégué à la pédagogie est nommé. L'important est qu'une équipe de pilotage pédagogique assez restreinte soit constituée. Le recteur doit faire activement partie de cette équipe. Les inspecteurs d'académie et les directeurs des services départementaux doivent aussi être présents. Il est enfin indispensable que des représentants des inspecteurs et des chefs d'établissements soit associés.

Le noyau, la partie jaune de la fleur, est alimenté par des pétales qui, aujourd'hui, s'organisent en fonction des priorités pédagogiques de l'école. Ces priorités correspondent essentiellement au socle. Nous ne voulons pas créer des comités de pilotage autonomes enclins à l'autosatisfaction et auxquels les responsables n'assisteront jamais faute de temps. Il faut véritablement des unités fonctionnelles restreintes qui définissent une stratégie et qui ensuite délèguent. Au niveau académique, cette délégation s'opérera notamment vers le conseiller TICE. Il aura toute légitimité pour agir puisque la stratégie aura été arrêtée par le recteur et que la mise en œuvre lui sera déléguée dans des champs définis.

Vous avez estimé dans les différents ateliers qu'une stratégie de ce type devrait être mise en place très rapidement. A vous relire, j'ai eu l'impression d'un foisonnement mais quelquefois aussi d'une cacophonie. En matière de socle et de B2i, les premiers éléments d'une stratégie à mettre en œuvre portent sur l'accompagnement, la formation et le travail concerté des chefs d'établissement et des inspecteurs.

Un dernier niveau de pilotage doit être évoqué, celui de la Direction de l'Administration Centrale. L'administration centrale s'adresse à des entités qui exercent une responsabilité, chacune à leur niveau, avec des initiatives et dans un contexte d'autonomie. Si la Centrale est moins injonctive, elle dispose par contre d'un extraordinaire champ d'action qui est celui de la mutualisation et de la validation d'un certain nombre de dispositifs. C'est bien en rassemblant les idées des académies et des établissements, en validant tout ou partie de ces idées et en les proposant à une forme de mutualisation que la Centrale joue réellement son rôle de pilotage, de phare des différents dispositifs.

Je prends un exemple qui a été cité dans les ateliers. Nous sommes aujourd'hui à la recherche d'indicateurs. Le B2i comme indicateur LOLF est nettement insuffisant pour piloter le système. Chacun dans son département, dans son académie, voire dans son établissement scolaire a inventé des indicateurs. Aujourd'hui, ces indicateurs foisonnants ne sont pas nécessairement ceux que la Direction de l'Administration Centrale va demander. Lorsque les représentants de cette direction demandent une enquête quantitative, ils souhaitent qu'elle soit réalisée sur les indicateurs qui les intéressent. L'établissement scolaire ne pourra pas forcément fournir ces indicateurs. Dans le meilleur des cas, les chefs d'établissements et les inspecteurs de l'Education Nationale prépareront de nouveaux indicateurs pour les faire remonter à la Centrale. Dans le pire des cas, ils feront du

« déclaratif ». Nous devons mener une réflexion concertée pour que vous nous précisiez quels sont les indicateurs que vous utilisez et que nous vous expliquions ce que nous cherchons à mesurer. Vous êtes libres de choisir vos indicateurs à l'exception d'un noyau dur d'indicateurs communs qui serviront au pilotage académique et national.

Une dernière interrogation qui dépasse le compte-rendu des ateliers : avons-nous répondu aux enjeux et objectifs que nous étions fixés en organisant ce Programme National de Pilotage. Arrivons-nous à répondre aux trois obligations qui sont celles du B2i explicitées dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, la LOLF et le DNB pour lequel l'obtention du B2i collège est requise ? Y sommes-nous plus prêts aujourd'hui qu'hier matin ? Je crois très objectivement que oui.

Nous avons sur le terrain les solutions pour éviter les écueils, évoqués en particulier hier matin par Marc Fort. Le premier écueil serait qu'un ministre ou un recteur se trouve dans la situation de passer d'une année sur l'autre de 84,3 % à 40 % de réussite au DNB parce qu'il n'y a que moins de 50% des candidats qui ont validé le B2i. Vous savez bien qu'un tel résultat serait inadmissible. Evitons aussi l'écueil qui en découle et qui serait encore pire, celui de cocher délibérément toutes les cases de la feuille de position du B2i. Le socle risquerait de subir le même traitement et toute sa logique tomberait. Notre responsabilité est en jeu.

Je crois que vous disposez des ressources nécessaires pour éviter ces écueils et atteindre les objectifs fixés par la Loi. Le deuxième enjeu du séminaire était le suivant : le B2i doit attester des compétences acquises. Pour cela, un travail de coordination des équipes enseignantes, de distribution du travail doit être mené. Pascal Faure nous a dit que statistiquement, à Nancy, la base sur laquelle les enseignants valident et fournissent des situations d'enseignement s'élargit de plus en plus. Je crois que nous sommes en progrès. Le dernier enjeu, nous venons d'en parler, est celui des conséquences en terme de pilotage.

Je vais conclure mon intervention en évoquant deux perspectives.

Nous avons beaucoup plus parlé du B2i que du socle. Je souhaite revenir sur quelques points forts de ce socle commun « de connaissances et de compétences » dit la loi, « des piliers et des compétences » dit, avec un glissement sémantique, le décret d'application de la loi. Certains points me semblent importants à avoir en mémoire. Le socle s'adresse à tous les élèves. Il a été défini pour être maîtrisé par tous les élèves y compris ceux de SEGPA et de lycées professionnels. La loi elle-même dit que le système éducatif n'a pas une obligation de résultat mais qu'il a une obligation de moyens. Cela signifie qu'il doit tout mettre en œuvre pour que chaque élève maîtrise ce socle. Avec le B2i et l'attestation de maîtrise d'une langue vivante, nous sommes face au premier test : la maîtrise des deux premiers piliers. Il nous faut tout mettre en œuvre pour que tous les élèves maîtrisent le pilier 4.

Nous devons tenir compte de deux éléments. Le premier est le parcours de l'élève. Certains regrettent que le B2i école soit moins important que le B2i collège, puisqu'il n'est pas accolé à une certification aussi lourde que le Diplôme National du Brevet. Je voudrais vous inviter à réfléchir au fait que ce n'est pas exact. La seule chance que nous ayons de parvenir effectivement aux 100 % de validation que requiert le socle consiste à commencer dès l'école maternelle à proposer des situations d'apprentissage, des situations qui permettent de conforter et de maîtriser et enfin des situations d'évaluation. Le B2i implique une progression.

Nous abordons ainsi le deuxième élément important pour le socle. Le législateur n'a jamais pensé que le B2i devait être validé tel jour à telle heure à la fin du moins de juin. Il doit seulement l'être avant que l'élève ne quitte le système éducatif. C'est la raison pour laquelle je souhaite insister sur l'importance du lycée professionnel. Il est bien entendu que tous les élèves n'auront pas maîtrisé le socle ni même simplement le pilier 4 à l'issue du collège. Ces élèves pourront dans le cadre de la poursuite de leur formation, et en particulier au lycée professionnel, attester de cette compétence. Nous savons en effet que, majoritairement, les élèves qui n'auront pas maîtrisé le socle passeront plusieurs années en lycée professionnel. Les textes devront évoluer. Comme le principal de collège, le proviseur du lycée professionnel attestera du B2i en employant peut-être un autre terme tel que B2i scolarité obligatoire, ce qui est véritablement sa destination, ou B2i fin de scolarité obligatoire.

Votre travail sur la maîtrise et sur l'attestation de la maîtrise des compétences du B2i est un travail pionnier par rapport à celui que nous conduirons dans les mois et les années à venir. Nous allons être amenés à progressivement vous accompagner et vous écouter pour l'ensemble des compétences du socle. Enfin, la généralisation d'une modalité de certification par compétence est une perspective refondatrice pour notre Ecole. C'est un dispositif nouveau même s'il l'est moins dans certaines

disciplines que dans d'autres. Nous devons jouer sur cette opportunité de réussir la certification par compétence dans un domaine où le passif n'existe pas. Nous n'avons pas de passif sur les TIC parce que nous n'avons pas d'histoire de leur certification. Il y a bien des balbutiements mais il n'existe pas des décennies d'expérience.

Profitions de cette opportunité de disposer d'un champ de compétence vierge pour véritablement entrer dans la logique de certification par compétence, c'est-à-dire de la réflexion sur le lien entre la compétence telle qu'elle est définie et la situation qui nous permet d'évaluer sa maîtrise. Dans la compétence « lire » par exemple, c'est bien cette démarche qui nous permettra de réussir : la certification de cette compétence n'a de sens que dans la situation de lecture qui est la situation d'évaluation. Les élèves lisent à tous les niveaux et augmentent leurs compétences de lecteurs jusqu'au bout. Le socle implique tout de même de placer un curseur à un certain moment. Ce dispositif n'est certes pas révolutionnaire mais vous devez bien l'avoir en tête.

La deuxième perspective nous renvoie à une conjonction de temporalité tout à fait extraordinaire. A la Sorbonne, une commission réfléchit actuellement sur l'évolution du métier d'enseignant. Nous avons démontré au cours de ce séminaire que les TICE telles que nous souhaitons les mettre en œuvre globalement sont en train de contribuer à changer le métier de professeur dans les écoles, les collèges et les lycées. Guy Ménant est l'auteur d'un texte que nous soumettons à la commission dirigée par Marcel Pochard. Je voudrais souligner quelques points sur lesquels nous invitons la commission à réfléchir car ce que nous décrivons n'est pas de la science-fiction, ce n'est pas une idée du XXII^{ème} siècle, c'est déjà le métier de professeur aujourd'hui.

Ce métier peut être caractérisé par une organisation complètement différente, plus souple, plus adaptable, plus interactive. C'est la conséquence de l'usage des TIC sur le métier d'enseignant. Nous pouvons prendre en charge les élèves de façon beaucoup plus personnalisée. Nous parlons depuis plus de vingt ans, sans pour autant l'appliquer, de personnalisation des apprentissages, de pédagogie différenciée, d'individualisation. Je crois que, grâce aux TIC, nous pouvons faciliter cette prise en charge plus personnalisée des élèves. Le professeur peut prolonger son action en dehors du lieu et du temps traditionnel de la classe. Cette donnée est tout à fait nouvelle mais indéniable. Nous tentons d'en mesurer les conséquences.

Vous avez vu que le ministre et la DGESCO mettent en œuvre un projet d'accompagnement éducatif pour tenter de répondre à la situation des « orphelins de 16 heures ». Grâce aux TICE, nous pouvons aller encore plus loin. Cela ne consiste pas seulement à organiser un temps après celui de l'école et du collège mais véritablement de donner vie à un temps interactif entre l'élève et l'enseignant, en dehors du temps et du lieu scolaire. Les TICE peuvent également réduire l'isolement de l'enseignant. Certains sont précurseurs. Je pense à la discipline que représente Alain Séré. Je me souviens que lorsque j'étais IPR à Nancy, à mes tous débuts, mes collègues IPR d'économie et de gestion communiquaient déjà avec leurs enseignants exclusivement grâce à Internet. Aujourd'hui, les enseignants sont moins isolés entre eux à l'intérieur de l'établissement mais aussi dans des cercles plus larges à l'intérieur d'une circonscription, d'un département ou d'une académie.

Nous devons mesurer les implications de la mise en place des TIC par rapport au savoir lui-même. Je souhaite revenir sur la réflexion éthique par rapport aux TICE que nous avons déjà évoquée. Les élèves mais aussi les collègues enseignants utilisent des moteurs de recherche, des encyclopédies. Les élèves vont être formés à les utiliser. Une utilisation réfléchie de ces outils est indispensable. Prenons l'exemple de Wikipédia. L'enseignant doit être conscient de la nature de cet outil en terme de savoir, un savoir constitué par les utilisateurs eux-mêmes, pour pouvoir le valider. Je souhaite qu'au moment opportun dans la progression, l'enseignant rende l'élève sensible à cette dimension. La réponse à une question n'est pas une vérité gravée dans le marbre. L'élève doit la passer au crible d'un esprit critique. Les technologies de l'information et de la communication y contribuent, comme les nouvelles formes d'évaluation par compétences changent le métier d'enseignant.

Je vous remercie.

Applaudissements de la salle.

Guy MÉNANT

Merci pour cette fresque éblouissante des travaux de ces deux journées. Au vu de ce que Philippe Claus vient de restituer, vous pouvez mesurer la richesse exceptionnelle de nos échanges. Juste avant les remerciements d'usage, je voudrais aborder brièvement deux points. Il nous appartient de mettre en œuvre les idées qui se sont faites jour. Je remercie Philippe Claus d'avoir insisté sur une donnée fondamentale, nouvelle et qui justifie pleinement notre séminaire : le B2i fait partie du socle. Ce point résume pratiquement tout. Je le remercie également d'avoir fait allusion au cœur de la marguerite. En discutant avec vous tous en aparté pendant les ateliers, j'ai souvent retrouvé l'idée que la Direction de l'Administration Centrale allait avoir besoin de communiquer de façon claire sur sa vision de la mise en place du socle et sur l'identification des éléments clés sur lesquels le cœur de la marguerite doit communiquer en interne au niveau de l'académie.

Nous pourrions nous appuyer sur quelques idées assez porteuses. Je vous incite tous à lire le rapport, qu'Alain Séré évoquait hier, sur le livret de compétences et dont les deux rapporteurs étaient Florence Robine et Alain-François Gauthier. Vous verrez qu'au-delà de la complexité de ce thème, des points d'ancrage collectifs peuvent être identifiés. Nous retrouverons ces points d'ancrage collectifs dans notre B2i. Un point est fondamental : nous allons passer de ce que nous connaissons depuis très longtemps, la pédagogie par objectifs, à une pédagogie par compétence. A cette évolution s'ajoute l'idée que l'élève doit être capable de mobiliser ce qu'il aura acquis dans des circonstances proches de la vie courante, en autonomie. Nous devons pouvoir construire quelque chose autour de ces principes.

Des outils vont vous y aider. Nous vous en avons distribué certains. Je vous invite à les lire et à les remobiliser. En expérimentant le livret de compétences, vous allez voir concrètement ce que Philippe Claus décrivait à l'instant, la nécessaire coordination et la continuité entre l'école, la classe de 6^{ème} que nous avons identifiée dans le pilier 4 comme une étape fondamentale et les classes suivantes de collège. Cette idée de progression prouve bien que nous ne sommes pas seulement concentrés sur la certification mais bien sur le référentiel que chacun doit s'approprier.

Lorsque le livret est complété, une validation va valoir attribution du B2i et va être prise en compte dans le DNB. Le DNB nécessite au préalable que l'élève ait le B2i. Le jury du DNB va donc avoir compétence, les textes sont en train d'être réfléchis dans ce sens, pour attribuer ce B2i. Comme vous l'a indiqué Philippe Claus, le jury va prendre en compte les éléments qui lui sont fournis, notamment la feuille de position. Cette feuille de position, qui va être transmise pour le brevet 2008 au jury du DNB, a donc une importance cruciale. Le jury ne va pas délibérer au vu de l'ensemble des notes du candidat, il va délibérer sur les pièces concernant le B2i. Cette information est tout à fait fondamentale et doit faire l'objet d'une communication. Les chefs d'établissement doivent accorder une importance réelle à cette feuille de position en fonction de ce qu'elle est devenue.

Je voudrais enfin revenir sur le rôle de toutes les disciplines. La nécessité de décontextualiser est au fondement de la notion de compétence et impose en elle-même que plusieurs disciplines avancent ensemble. La question de ce que chacune de ces disciplines apporte revient fréquemment. Il est très important que chaque discipline intervienne avec des caractéristiques particulières. Certaines apporteront la première pierre, d'autres consolideront l'édifice et au bout du processus, un acteur validera. Vous voyez que cette idée implique obligatoirement d'identifier des instances de coordination. Philippe Claus a beaucoup insisté sur cet aspect du problème. Je voudrais moi aussi revenir sur cette dimension. La coordination à l'intérieur des systèmes de pilotage est un aspect absolument fondamental de la mise en place et de la réussite de notre B2i.

Le socle de compétences, la clé de notre B2i, ne se superpose pas aux programmes. Ce n'est pas non plus un élément extérieur. Il figure dans le B2i. J'appelle de mes vœux un regard particulier de l'ensemble des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'encadrement sur ce fait. Le socle et les programmes se lisent en même temps et ensemble. Ils se mettent en situation d'apprentissage, en même temps et ensemble. Au moment où il construit une situation d'apprentissage dans sa discipline, chaque professeur doit s'interroger simultanément sur la place que les TICE peuvent avoir dans cette situation.

Je remercie Philippe Claus pour l'ensemble du travail qu'il a effectué. J'espère que ces quelques mots n'ont pas brouillé la clarté de son message. Philippe Claus se caractérise par sa légitimité, c'est la raison pour laquelle nous l'avons invité à intervenir à la fin de ce colloque. Il ne faut pas oublier qu'il a été inspecteur pédagogique régional dans une discipline, conseiller TICE et directeur des ressources humaines mais aussi directeur de la pédagogie en académie, IA-DSDEN et IGEN du premier degré. Philippe Claus a enfin été l'un des rédacteurs très investis des travaux qui ont donné

naissance au socle au moment de la commission Thélot. Ces différents postes occupés expliquent qu'il ait pu si bien avoir, à la fin de notre séminaire, la vision globale que nous lui avons demandé d'avoir pour nous.

Il m'a remercié, ce qui est très gentil de sa part. Il a également cité quelques éléments d'un document qui est en circulation en ce moment. J'en suis la plume, c'est exact, mais il s'agit d'un travail collectif réalisé par un groupe de la cellule TICE de l'Inspection Générale. Je remercie également Gilles Baillat d'avoir animé la table-ronde ainsi que tous ceux qui nous ont aidés à animer ces journées, les intervenants de la table-ronde et ceux qui ont animé, témoigné et rapporté dans les ateliers. Merci à tous. Restons en contact. Je suis preneur de toutes les informations que vous pourrez me faire remonter des ateliers.